

Fiche programme IHI

Innovative Health Initiative

Informations clefs (2021-2031)

Budget : 2,4 Mds€

Financeurs :

CE : 1,2 Mds€

Associations d'industriels
(EFPIA, COCIR, MedTech Europe, EuropaBio, Vaccines Europe) : 1 Mds€

Partenaires contributeurs :
200 M€

Financement : selon AAP,
budgets > 5 M€

Dépôt récurrent : environ 2
/ an (en 1 ou 2 étapes selon
AAP)

Description générale

IHI est un **partenariat public-privé** entre le milieu industriel et la Commission Européenne (CE), prenant la suite d'IMI2. Il rassemble des parties prenantes diverses (universités, grandes et petites entreprises, acteurs de la santé) au sein de **projets collaboratifs**.

Son objectif est de créer un écosystème européen de R&I en santé facilitant la **traduction de connaissances scientifiques en innovations concrètes**.

Ces produits et services devront être sûrs, efficaces, centrés sur les personnes et rentables, et couvrir la **prévention, le diagnostic, le traitement et la gestion des maladies** en répondant à **des besoins stratégiques de santé publique**.

IHI met l'accent sur les projets intersectoriels impliquant les secteurs de la **biopharmacie, de la biotechnologie et des technologies médicales**, y compris les entreprises actives dans le domaine numérique.

Conditions d'éligibilité

Entités éligibles : entreprises et PME, universités, organisations à but non lucratif établies dans l'UE, hôpitaux établis dans l'UE ou un pays associé

Consortium : constitué des entités éligibles + les industriels définis dans l'AAP

Conditions de financement

Coûts directs éligibles : personnel permanent et/ou contractuel, équipement, déplacements, consommables, sous-traitance

Coûts indirects : 25% des coûts directs éligibles

ATTENTION: pour qu'une proposition soit éligible, les industriels choisis par l'AAP doivent financer l'action à hauteur de 45% des coûts éligibles et autres coûts relatifs à l'action (à vérifier si les industriels sont bien membres des associations cités dans "informations clefs").

Conditions de soumission / évaluation

Soumission d'un dossier en anglais sur un portail en ligne

Si dépôt en 1 étape, associer au moins 1 entreprise mentionnée dans l'AAP

Si dépôt en 2 étapes, 3 experts évaluateurs minimum

Critères : **excellence (50%), impact (30%) et mise en œuvre (20%)**

IHI Info Desk

infodesk@ihi.europa.eu

Proposez vos idées de sujets pour de futurs AAP en cliquant ici